PROIET DE LOI

adopté

## SÉNAT

le 10 décembre 1980 PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant la ratification de l'Accord portant Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi, dont la teneur suit :

## Article unique.

Est autorisée la ratification de l'Accord portant Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, du 8 avril 1979 (ensemble trois annexes) dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 10 décembre 1980.

Le Président,

Signé: Alain POHER.

<sup>(1)</sup> Nota: Voir le document annexé au n° 9 (1980-1981) Sénat.